

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCAPJI20250294**

avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **01/10/2025**

Objet : **Avenant n°1 au marché n°23.137 ayant pour objet la consitution et le suivi d'une équipe d'éducateurs spécialisés en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents dans le cadre du Programme de**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **01/10/2025**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Avenant1_Educateurs_specialises.pdf**

Annexes :

1 - Avenant1.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251001-DFCAPJI20250294-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **01/10/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2025_0294

Objet : Avenant n°1 au marché n°23.137 ayant pour objet la constitution et le suivi d'une équipe d'éducateurs spécialisés en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents dans le cadre du Programme de réussite éducative

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°23.137 ayant pour objet la constitution et le suivi d'une équipe d'éducateurs spécialisés en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents dans le cadre du Programme de réussite éducative a été notifié à la société PYTHAGORE EDUCATION le 2 janvier 2024 pour un montant prévisionnel annuel de 241 945,26 € HT ;

Considérant que l'absence d'un coordinateur du PRE au sein de la Ville a conduit au transfert de certaines missions au titulaire du marché et qu'il convient de l'indemniser à ce titre pour l'année 2024 ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°23.137 avec la société PYTHAGORE EDUCATION pour un montant de 5 433,34 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 01 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



01 OCT. 2025

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

01 OCT. 2025